

M. l'Orateur: A l'ordre. Je tiens compte de ce facteur et tous les députés consentiront sans doute à accorder une minute supplémentaire au représentant.

Des voix: D'accord.

M. Thompson: Merci, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de citer quelques phrases de l'article en question:

On a monté une manifestation monstre aujourd'hui à l'extérieur des quartiers généraux du parti libéral provincial...

On a distribué au public 3,000 pamphlets protestant contre «la menace qui semble maintenant planer sur la démocratie parlementaire et de participation»...

L'article 75c, sous sa forme actuelle, est extrémiste et, à notre avis, ne traduit pas les vues de quelque parti politique que ce soit au Canada, y comprise celles des libéraux.

Je termine en disant que nous vivons aujourd'hui un bien triste jour dans l'histoire de la démocratie parlementaire et de participation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le débat ne porte plus sur le même sujet qu'à ses débuts il y a deux semaines. Nous nous en sommes éloignés considérablement. Au début des délibérations, la question à l'étude était celle-ci, monsieur l'Orateur: est-il souhaitable d'adopter une formule d'attribution du temps consacré à l'étude des mesures législatives? Mais la question a changé. Les partis d'opposition y ont substitué une autre: ils prétendent que ce n'est pas une simple réforme de procédure mais le rôle du Parlement lui-même qui est en jeu.

Les partis de l'opposition soutiennent, et ils l'ont répété tant et plus, à la Chambre et à l'extérieur, que l'opposition a le droit de délibérer et, en prolongeant le débat indéfiniment, de retarder l'adoption d'un projet de loi aussi longtemps qu'elle le désire...

L'hon. M. Monteith: C'est tout à fait faux.

Le très hon. M. Trudeau: ... que si ce pseudo «droit» est compromis...

L'hon. M. Monteith: Encore une fois, c'est tout à fait faux.

Le très hon. M. Trudeau: ... le Parlement lui-même s'en trouvera atteint, détruit. Cette nouvelle prétention est d'importance, monsieur l'Orateur, et j'espère que les efforts de l'opposition pour la faire connaître du public ont été couronnés de succès. J'espère que tous les Canadiens intéressés connaissent cette théorie, car ce que l'opposition avance et présente comme un principe inaliénable est une série de propositions sans précédent nulle part et dont le besoin ne se fait nullement sentir ici.

[M. Thompson.]

La démocratie parlementaire, comme l'ont conçue jusqu'ici nos vis-à-vis, au cours du débat, devient autre chose qu'un système autorisant le parti majoritaire à la Chambre des communes à demander au Parlement de se prononcer sur les mesures législatives que le gouvernement juge nécessaires, pour donner suite au mandat que lui a confié la population.

D'après cette définition de l'opposition, la démocratie parlementaire n'est pas un système qui autorise le parti majoritaire à exiger un vote sur les propositions auxquelles il veut donner force de loi, pour résoudre les problèmes du pays.

Ce point de vue, monsieur l'Orateur, extrêmement original en tout cas, révolutionnerait la théorie politique si le gouvernement l'acceptait. Je craindrais néanmoins de l'accepter sans en connaître davantage là-dessus. Le devoir de légiférer, par exemple, où en est-il question dans ce système, monsieur l'Orateur? Nulle part, semble-t-il. Au lieu de cela, on nous dit que la démocratie parlementaire ne signifie plus désormais le gouvernement par la majorité, les droits de la minorité étant raisonnablement protégés. Il semble, à entendre l'opposition, qu'un groupe minoritaire à la Chambre des communes aurait le droit de faire obstacle indéfiniment aux vœux de la majorité des Canadiens, exprimés au cours des élections générales.

• (8.10 p.m.)

Si c'est là l'opinion que se fait l'opposition de la démocratie, il est heureux que la population du Canada ait eu l'occasion de l'apprendre. Si l'opposition respecte si peu le Parlement qu'elle définit le fait de gouverner comme un mal, qu'elle considère comme de la tyrannie le fait de faire avancer nos travaux, alors je suis heureux de pouvoir discuter de son opinion. Quand la population du Canada a reporté ce gouvernement au pouvoir, elle lui a confié la responsabilité de gouverner. Nous acceptons cette responsabilité. Nous laisserons volontiers au corps électoral le soin de juger comment nous nous en serons acquittés pendant notre mandat.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Trudeau: Nous laissons aussi aux électeurs le soin de décider qui, à la Chambre, respecte le plus le Parlement, qui prononce des discours pleins de répétitions qui ne servent qu'à empêcher indéfiniment l'adoption de mesures législatives, qui, à l'occasion, se permet de jouer avec les règles ou à cache-cache derrière les rideaux de la Chambre, pour compter ensuite le nombre de députés présents, et considère le résultat